

Notaires associés

Monique LEPELLETIER-BEAUFOND-DUVAL
Emmanuel LAGUARIGUE de SURVILLIERS
Catherine UNN-TOC-MUSTIS

Notaires assistants

Johana BOUTRIN
Leslie GONIER

Expertise et négociation

Gestion locative

Christophe ROYER
Fabrice ROUANET

www.modocketassocies-lelamentin.notaires.fr

- Recommandé AR -

Dossier suivi par

Rose-Hélène MONDESIR

rose-helene.mondesir.97207@notaires.fr

NOTORIETE PRESCRIPTIVE Consorts ROUSSI

500290 /CUT /RHM /99361

**PREFECTURE
de la Martinique
Rue Louis Blanc
BP 647/648**

97262, Fort-de-France,

le Lamentin, le 16 janvier 2020

PRÉFECTURE DE LA MARTINIQUE

31 JAN. 2020

ARRIVÉE

Madame, Monsieur,

Conformément à l'article 1 de la loi n° 2017-285 du 6 mars 2017 et au décret n°2017-1802 du 28 décembre 2017, je vous adresse, aux fins de publication sur le site de la Préfecture, l'avis de création de titre de propriété suite à l'acte de notoriété acquisitive reçu par Maître Catherine UNN-TOC-MUSTIS le 19 décembre 2019.

Veillez croire, Madame, Monsieur, à l'assurance de ma sincère considération.

Maître Catherine UNN-TOC-MUSTIS

Office Notarial du Petit Manoir
Immeuble NOTEX
Lot. La Plaine Petit Manoir
97232 LAMENTIN

PJ. 1

SCP OFFICE NOTARIAL DU PETIT MANOIR

CDC : 40031 0001 0000202779L 12

RIB de l'étude			
Code Banque	Code Guichet	N° de Compte	Clé RIB
40031	00001	0000202779L	12
IBAN : FR35 4003 1000 0100 0020 2779 L12			
BIC : CDCGFRPPXXX			



Notaires associés

Monique LEPELLETIER-BEAUFOND-DUVAL

Emmanuel LAGUARIGUE de SURVILLIERS

Catherine UNN-TOC-MUSTIS

Notaires assistants

Johana BOUTRIN

Leslie GONIER

Expertise et négociation

Gestion locative

Christophe ROYER

Fabrice ROUANET

www.modocketassocies-lelamentin.notaires.fr

CREATION DE TITRE DE PROPRIETE

Il a été dressé conformément à l'article 1 de la loi n° 2017- 285 du 6 mars 2017

Un acte de Notoriété constatant une possession répondant aux conditions de la prescription acquisitive et aux dispositions des articles 2261 et 2272 du Code Civil,

Suivant acte reçu par Maître Catherine UNN-TOC MUSTIS, Notaire Associé, titulaire d'un office notarial dont le siège social est à LE LAMENTIN, Immeuble Notex, Lotissement La Plaine Petit Manoir, le 19 décembre 2019 concernant :

1/ Madame Germaine Eleuthere **OURMIAH**, épouse de Monsieur Germain Emile **MELIS**, demeurant à RIVIERE PILOTE (97211) Quartier Beaudelle.

2/ Madame Francile Franck **ROUSSI**, épouse de Monsieur Jean Edouard **DELBOIS**, demeurant à FORT DE FRANCE (97200) Quartier Jambette-Beauséjour 15 rue Auguste Acélor.

3/ Monsieur Frédéric François **ROUSSI**, demeurant à RIVIERE PILOTE (97211) quartier Desmartinières.

4/ Madame Georgette Josèphe **ROUSSI**, épouse de Monsieur Georges Michel **HAJJAR**, demeurant à LAMENTIN (97232) Immeuble II appt 7 Petit Manoir.

5/ Monsieur Erick Mathias **ROUSSI**, demeurant à LE ROBERT (97231) 18 Lot Moulin à Vent II.

6/ Monsieur Frantz Fortuné **ROUSSI**, demeurant à RIVIERE-PILOTE (97211) Perrine, Quartier Beaudelle.

7/ Mademoiselle Micheline Monique **ROUSSI**, demeurant à RIVIERE PILOTE (97211) Desmartinières.

SCP OFFICE NOTARIAL DU PETIT MANOIR

CDC : 40031 0001 0000202779L 12

RIB de l'étude

Code Banque	Code Guichet	N° de Compte	Clé RIB
40031	00001	0000202779L	12
IBAN : FR35 4003 1000 0100 0020 2779 L12			
BIC : CDCGFRPPXXX			



8/ Madame Huguette Victoire ROUSSI, demeurant à RIVIERE PILOTE (97211) Quartier Desmartinières.

9/ Monsieur Bertrand Servais ROUSSI, demeurant à RIVIERE-PILOTE (97211) Quartier Préfontaine.

Désignation du bien :

A RIVIERE-PILOTE (MARTINIQUE) 97211 Voie communale de Desmartinières,

Un terrain , cadastré :

Section	N°	Lieudit	Surface
M	487	VC de Desmartinière	00 ha 29 a 20 ca

Conformément à l'article 1er du décret numéro 2017-1802 du 28 décembre 2017 dont l'article 1^{er} de la loi du 6 mars 2017 est ci-dessous reproduit :

Lorsqu'un acte de notoriété porte sur un immeuble situé en Guadeloupe, en Martinique, à La Réunion, en Guyane, à Saint-Martin et à Mayotte et constate une possession répondant aux conditions de la prescription acquisitive, il fait foi de la possession, sauf preuve contraire. Il ne peut être contesté que dans un délai de cinq ans à compter de la dernière des publications de cet acte par voie d'affichage, sur un site internet et au service de la publicité foncière ou au livre foncier.

Le présent article s'applique aux actes de notoriété dressés et publiés avant le 31 décembre 2027.

Un décret en Conseil d'Etat fixe les conditions d'application du présent article.

POUR AVIS
Maitre Catherine UNN-TOC MUSTIS
Notaire.



Adresse mail : office97207.lamentin@notaires.fr

Office Notarial du Petit Manoir
Immeuble NOTEX
Lot. La Plaine Petit Manoir
97232 LAMENTIN